



**Procès-verbal du Conseil Municipal  
Du 5 mars 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 5 mars, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 13 février 2026, par Monsieur Thibault PELLETIER, Maire de la commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de Tremblay-les-Villages.

**Étaient présents** : Thibault PELLETIER, Annabel DOS REIS, Monique CUROT, Marc RAVANEL, Sébastien RUFFRAY, Sophie HALLAY, Christine LUCAS, Lucie BOULANGER, Peggy BOULADE, Franck CHARON, Alain BERY, Arnaud LEHERICHER, Grégory MAIN, Amélie JOURNAUX, Françoise FERNANDES, Anthony GAUTIER.

**Était absent en ayant donné pouvoir** :

- Nathalie GANDON a donné pouvoir à Grégory MAIN

**Absents excusés** : Barbara LOCHET, Bruno FAUCHEUX

Nombre de conseillers présents : 16

Nombre de conseillers excusés ayant donné pouvoir : 1

Nombre de votants : 17

Le quorum est atteint.

**Secrétaire de séance** : Françoise FERNANDES

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h15 et demande si des observations sont à apporter au procès-verbal de la séance du 22 janvier 2026.

Le procès-verbal de la séance du 22 janvier 2026 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire sollicite du conseil municipal le retrait de la délibération relative à l'attribution des subventions aux associations et l'ajout d'une délibération relative à l'adhésion au conseil national des villes et villages fleuries et d'une délibération modificative pour la vente d'un terrain à Ecublé.

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité l'ajout de cette délibération.



**Ordre du jour**  
**Conseil Municipal du 5 mars 2026**

**Finances :**

- Délibération sur le compte financier unique du budget principal
- Délibération sur l'affectation du résultat du budget principal
- Délibération sur l'ouverture d'une autorisation de programme/crédits de paiement sur le budget principal
- Délibération sur le budget primitif 2026 du budget principal
- Délibération sur le compte financier unique du budget annexe maison de santé
- Délibération sur l'affectation du résultat du budget annexe maison de santé
- Délibération sur le budget primitif 2026 du budget annexe maison de santé
- Délibération sur la signature d'une convention de financement avec le département pour la réfection des enrobés rue des sablons (RD 121-14)
- Délibération sur l'attribution des subventions aux associations
- Délibération sur l'adhésion à au conseil national des villes et villages fleuris

**Juridique**

- Délibération modifiant le règlement de la bibliothèque municipale
- Délibération modificative sur la vente d'un terrain à Ecublé

**Divers**

**Comptes-Rendus**



# TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf  
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18

## FINANCES

### DCM2026.03.05.01 : Délibération sur le compte financier unique du budget principal

La délibération portant sur le compte financier unique est présentée par Mme Annabel DOS REIS, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire.

Madame la 1<sup>ère</sup> Adjointe rappelle que pour la 3<sup>ème</sup> année, la commune de Tremblay-les-Villages ne procède plus au vote successif sur le compte de gestion et sur le compte administratif. En effet, suite à une réforme, la collectivité délibère désormais sur un compte concordant regroupant à la fois les écritures de l'ordonnateur et du comptable public.

Les résultats de l'exercice 2025 ont fait l'objet d'une présentation lors de la commission des finances qui s'est réunie le 2 décembre 2025, le 5 février 2026 et le 10 février 2026. Au cours de la réunion du 10 février 2026, les données financières de la collectivité ont fait l'objet d'une présentation par le conseiller aux décideurs locaux de la DGFIP. En outre, les informations présentées ont également fait l'objet d'un exposé lors de la séance du conseil municipal du 22 janvier 2026.

II – EXECUTION BUDGETAIRE							II
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE							A2.1
Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR-N-1)	Réalisations Mandats émis	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
011	Charges à caractère général (3)	467 600,00	383 188,19	0,00	383 188,19	81,95	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	524 500,00	519 631,01	0,00	519 631,01	99,07	0,00
014	Atténuations de produits	2 900,00	2 808,00	0,00	2 808,00	96,83	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	699 500,00	684 500,43	0,00	684 500,43	97,86	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>1 694 500,00</b>	<b>1 590 127,63</b>	<b>0,00</b>	<b>1 590 127,63</b>	<b>93,84</b>	<b>0,00</b>
66	Charges financières	38 000,00	35 845,53	0,00	35 845,53	94,33	0,00
67	Charges spécifiques	1 500,00	1 069,94	0,00	1 069,94	71,33	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	4 000,00	3 377,59	0,00	3 377,59	84,44	0,00
<b>Total des dépenses réelles et mixtes</b>		<b>1 738 000,00</b>	<b>1 630 420,69</b>	<b>0,00</b>	<b>1 630 420,69</b>	<b>93,81</b>	<b>0,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	3 828 928,24					
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	160 000,00	144 017,58	0,00	144 017,58	90,01	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement (3)</b>		<b>3 988 928,24</b>	<b>144 017,58</b>	<b>0,00</b>	<b>144 017,58</b>	<b>3,61</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice</b>		<b>5 726 928,24</b>	<b>1 774 438,27</b>	<b>0,00</b>	<b>1 774 438,27</b>	<b>30,98</b>	<b>0,00</b>
002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00					
<b>Total des dépenses de la section de fonctionnement</b>		<b>5 726 928,24</b>	<b>1 774 438,27</b>	<b>0,00</b>	<b>1 774 438,27</b>		<b>0,00</b>



# TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf  
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18

II – EXECUTION BUDGETAIRE							II
RECETTES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE							A2.2
Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)
013	Atténuations de charges	3 000,00	1 030,03	0,00	1 030,03	34,33	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	46 094,23	53 749,54	0,00	53 749,54	116,61	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	135 000,00	154 785,87	0,00	154 785,87	114,66	0,00
731	Fiscalité locale	1 309 543,00	1 311 871,00	0,00	1 311 871,00	100,18	0,00
74	Dotations et participations	659 926,80	694 130,66	0,00	694 130,66	105,18	0,00
75	Autres produits de gestion courante	18 000,00	25 803,38	0,00	25 803,38	143,35	0,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>2 171 564,03</b>	<b>2 241 370,48</b>	<b>0,00</b>	<b>2 241 370,48</b>	<b>103,21</b>	<b>0,00</b>
76	Produits financiers	5,00	4,62	0,00	4,62	92,40	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles et mixtes</b>		<b>2 171 569,03</b>	<b>2 241 375,10</b>	<b>0,00</b>	<b>2 241 375,10</b>	<b>103,21</b>	<b>0,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	39 857,30	39 561,02	0,00	39 561,02	99,26	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre (3)</b>		<b>39 857,30</b>	<b>39 561,02</b>	<b>0,00</b>	<b>39 561,02</b>	<b>99,26</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes de fonctionnement de l'exercice</b>		<b>2 211 426,33</b>	<b>2 280 936,12</b>	<b>0,00</b>	<b>2 280 936,12</b>	<b>103,14</b>	<b>0,00</b>
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		3 515 501,91					
<b>Total des recettes de la section de fonctionnement</b>		<b>5 726 928,24</b>	<b>2 280 936,12</b>	<b>0,00</b>	<b>2 280 936,12</b>		<b>0,00</b>

II – EXECUTION BUDGETAIRE					II
DEPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE					A1.1
Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (mandats émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	26 080,00	18 251,40	69,98	744,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 360 252,82	935 449,14	68,77	222 031,24
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	4 749 189,88	23 833,44	0,50	22 114,76
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>6 135 522,70</b>	<b>977 533,98</b>	<b>15,93</b>	<b>244 890,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	5 000,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	150 000,00	141 745,70	94,50	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 000,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>156 000,00</b>	<b>141 745,70</b>	<b>90,86</b>	<b>0,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	15 196,00	15 192,96	99,98	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>6 306 718,70</b>	<b>1 134 472,64</b>	<b>17,99</b>	<b>244 890,00</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (4)	39 857,30	39 561,02	99,26	0,00
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre en investissement</b>		<b>39 857,30</b>	<b>39 561,02</b>	<b>99,26</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses d'investissement de l'exercice</b>		<b>6 346 576,00</b>	<b>1 174 033,66</b>	<b>18,50</b>	<b>244 890,00</b>
001 Solde d'exécution négatif reporté		0,00			
<b>Total des dépenses de la section d'investissement</b>		<b>6 346 576,00</b>	<b>1 174 033,66</b>		<b>244 890,00</b>



# TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf  
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18

II – EXECUTION BUDGETAIRE					II
RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE					A1.2
Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (titres émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	1 397 848,69	343 904,51	24,60	918 705,40
16	Emprunts et dettes assimilées	400 000,00	400 000,00	100,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées(8)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	504 467,55	513 821,41	101,85	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00			
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	15 196,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>2 317 512,24</b>	<b>1 257 725,92</b>	<b>54,27</b>	<b>918 705,40</b>
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	3 828 928,24			
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	160 000,00	144 017,58	90,01	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre en investissement</b>		<b>3 988 928,24</b>	<b>144 017,58</b>	<b>3,61</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'investissement de l'exercice</b>		<b>6 306 440,48</b>	<b>1 401 743,50</b>	<b>22,23</b>	<b>918 705,40</b>
001 Solde d'exécution positif reporté		40 135,52			
<b>Total des recettes de la section d'investissement</b>		<b>6 346 576,00</b>	<b>1 401 743,50</b>		<b>918 705,40</b>

De manière synthétique, le budget s'équilibre de la façon suivante :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	1 174 033,66 €	1 774 438,27 €
Recettes	1 401 743,50 €	2 280 936,12 €

Soit un résultat d'investissement excédentaire de 227 709,84 € et un résultat de fonctionnement excédentaire de 506 497,85 €.

Madame la 1<sup>ère</sup> Adjointe soumet le compte financier unique au vote du conseil municipal. Le maire, en sa qualité d'ordonnateur, quitte la salle et ne prend pas part au vote. Le nombre de votants est porté à 16.

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Approuve** le compte financier unique sur le budget principal pour l'exercice 2025

## DCM2026.03.05.02 : Délibération sur l'affectation du résultat du budget principal

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'à l'issue d'un exercice budgétaire, il convient d'en constater le résultat et d'affecter ce résultat dans le budget de l'exercice suivant.



# TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf  
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18

Monsieur le Maire présente le résultat 2025 du budget principal ainsi que la proposition d'affectation dans le budget primitif 2026.

Monsieur le Maire précise que les volumes en restes à réaliser d'investissement sont particulièrement importants car la commune s'est vue notifier des subventions importantes (centre technique municipal, maison des associations...) alors que les marchés ne sont pas encore signés en parallèle.

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 BUDGET PRINCIPAL			
DEPENSES FONCTIONNEMENT	RECETTES FONCTIONNEMENT	RESULTAT 2025	Résultat Réporté (cumulé antérieur)
1 774 438,27 €	2 280 936,12 €	506 497,85 €	3 515 501,91 €
DEPENSES INVESTISSEMENT	RECETTES INVESTISSEMENTS	RESULTAT	
1 174 033,66 €	1 401 743,50 €	227 709,84 €	40 135,52 €
DEPENSES TOTAL	RECETTES TOTAL	RESULTAT	
2 948 471,93 €	3 682 679,62 €	734 207,69 €	
RAR DEPENSES INVEST	RAR RECETTES INVEST	RESULTAT	
244 890,00 €	918 705,40 €	673 815,40 €	
DEPENSES + RAR	RECETTES + RAR	RESULTAT	
3 193 361,93 €	4 601 385,02 €	1 408 023,09 €	

## BP 2026

001 = 267 845,36 €

1068 = 0,00 €

002 = 4 021 999,76 €

Monsieur le Maire soumet cette proposition d'affectation au vote du conseil municipal.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Affecte** 267 845,36 € au compte 001 en recettes d'investissement
- **Affecte** 4 021 999,76 € au compte 002 en recettes de fonctionnement



## TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf  
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18

### **DCM2026.03.05.03 : Délibération sur l'ouverture d'une autorisation de programme et de crédits de paiement pour la construction du centre technique municipal**

Le dispositif des autorisations de programme (AP) est une atténuation du principe de l'annualité budgétaire prévue par le législateur. Il permet, dans le cadre de la réalisation d'opérations physiques d'investissement pluriannuel, de voter le montant total de l'opération en financement (montant d'AP) et d'ouvrir annuellement au budget les crédits de paiement nécessaires pour la réalisation de l'échéancier prévu (montant de CP). Le périmètre de l'AP se limite légalement aux dépenses d'investissement.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction M57,

Considérant que le vote en autorisation de programme et crédit de paiement, AP /CP est nécessaire au montage du projet de construction du nouveau centre technique municipal

Monsieur le Maire propose la création d'une AP/CP selon les modalités suivantes :

- Montant global de l'AP : 1 000 000 €
- CP en année N : 700 000 €
- CP en année N+1 : 300 000 €

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Décide** de voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement relatifs à la construction du centre technique municipal ainsi que détaillé précédemment.
- **Dit** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif, exercice 2026

### **DCM2026.03.05.04 : Délibération sur le budget primitif 2026 du budget principal**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le vote du budget est l'acte par lequel le conseil municipal va ouvrir les autorisations de recettes et de dépenses pour l'année à venir ou en cours.

Le budget de la commune pour l'exercice 2026 a été élaboré en s'appuyant sur les données présentées lors de la commission des finances qui s'est réunie le 2 décembre 2025, le 5 février 2026 et le 10 février 2026. Au cours de la réunion du 10 février 2026, les données financières de la collectivité ont fait l'objet d'une présentation par le conseiller aux décideurs locaux de la DGFIP. En outre, les informations présentées ont également fait l'objet d'un exposé lors de la



# TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf  
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18

séance du conseil municipal du 22 janvier 2026. Cet exposé est annexé au procès-verbal de la séance.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de budget 2026 issu des travaux menés depuis le mois de décembre.

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	3 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	46 094,23	0,00	78 600,00	78 600,00	78 600,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	135 000,00	0,00	138 037,88	138 037,88	138 037,88
731	Fiscalité locale	1 296 000,00	0,00	1 309 000,00	1 309 000,00	1 309 000,00
74	Dotations et participations (3)	644 079,80	0,00	664 793,00	664 793,00	664 793,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	18 000,00	0,00	18 000,00	18 000,00	18 000,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>2 142 174,03</b>	<b>0,00</b>	<b>2 209 430,88</b>	<b>2 209 430,88</b>	<b>2 209 430,88</b>
76	Produits financiers	5,00	0,00	5,00	5,00	5,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>2 142 179,03</b>	<b>0,00</b>	<b>2 209 435,88</b>	<b>2 209 435,88</b>	<b>2 209 435,88</b>
<hr/>						
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	28 000,00		40 000,00	40 000,00	40 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>28 000,00</b>		<b>40 000,00</b>	<b>40 000,00</b>	<b>40 000,00</b>
<hr/>						
<b>TOTAL</b>		<b>2 170 179,03</b>	<b>0,00</b>	<b>2 249 435,88</b>	<b>2 249 435,88</b>	<b>2 249 435,88</b>
						<b>+</b>
<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>						<b>4 021 999,76</b>
						<b>=</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>						<b>6 271 435,64</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>						<b>6 271 435,64</b>



# TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf  
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves	5 000,00	0,00	5 000,00
13 Subventions d'investissement (3)	0,00	40 000,00	40 000,00
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	152 000,00	0,00	152 000,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	37 244,00	0,00	37 244,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3) (5)	964 031,24	0,00	964 031,24
22 Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	4 667 131,16	0,00	4 667 131,16
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	1 000,00	0,00	1 000,00
28 Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
198 Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>	<b>5 826 406,40</b>	<b>40 000,00</b>	<b>5 866 406,40</b>
			+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE			0,00
			=
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>			<b>5 866 406,40</b>



# TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf  
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18

## RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	125 000,00	0,00	125 000,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	918 705,40	0,00	918 705,40
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		160 000,00	160 000,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		4 394 855,64	4 394 855,64
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>1 043 705,40</b>	<b>4 554 855,64</b>	<b>5 598 561,04</b>
				+
		<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>		<b>267 845,36</b>
				+
		<b>R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT</b>		<b>0,00</b>
				-
		<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>		<b>5 866 406,40</b>

Monsieur Alain BERY souhaite savoir pourquoi il est prévu une hausse de 10 000 € pour le remboursement des intérêts de la dette.

Madame la 1<sup>ère</sup> Adjointe répond que cette augmentation est liée aux premiers remboursements de l'emprunt de 400 000 € souscrit en 2025.

De manière synthétique, le budget primitif s'équilibre de la manière suivante :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	5 866 406,40 €	6 271 435,64 €
Recettes	5 866 406,40 €	6 271 435,64 €



# TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf  
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18

Monsieur le Maire soumet cette proposition de budget primitif au vote de l'assemblée délibérante.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Approuve** le budget primitif 2026 au titre du budget principal tel qu'il a été présenté

## DCM2026.03.05.05 : Délibération sur le compte financier unique du budget annexe « Maison de Santé »

La délibération portant sur le compte financier unique est présentée par Mme Annabel DOS REIS, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire.

II – EXECUTION BUDGETAIRE							II
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE							A2.1
Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
011	Charges à caractère général (3)	70 480,00	62 553,61	0,00	62 553,61	88,75	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	6 000,00	2 471,82	0,00	2 471,82	41,20	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>76 480,00</b>	<b>65 025,43</b>	<b>0,00</b>	<b>65 025,43</b>	<b>85,02</b>	<b>0,00</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles et mixtes</b>		<b>76 480,00</b>	<b>65 025,43</b>	<b>0,00</b>	<b>65 025,43</b>	<b>85,02</b>	<b>0,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	11 860,00					
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement (3)</b>		<b>11 860,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice</b>		<b>88 340,00</b>	<b>65 025,43</b>	<b>0,00</b>	<b>65 025,43</b>	<b>73,61</b>	<b>0,00</b>
002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00					
<b>Total des dépenses de la section de fonctionnement</b>		<b>88 340,00</b>	<b>65 025,43</b>	<b>0,00</b>	<b>65 025,43</b>		<b>0,00</b>



# TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf  
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18

II – EXECUTION BUDGETAIRE							II
RECETTES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE							A2.2
Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	21 261,36	0,00	21 261,36	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	88 340,00	39 517,94	0,00	39 517,94	44,73	0,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>88 340,00</b>	<b>60 779,30</b>	<b>0,00</b>	<b>60 779,30</b>	<b>68,80</b>	<b>0,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles et mixtes</b>		<b>88 340,00</b>	<b>60 779,30</b>	<b>0,00</b>	<b>60 779,30</b>	<b>68,80</b>	<b>0,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre (3)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes de fonctionnement de l'exercice</b>		<b>88 340,00</b>	<b>60 779,30</b>	<b>0,00</b>	<b>60 779,30</b>	<b>68,80</b>	<b>0,00</b>
<b>002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>		<b>0,00</b>					
<b>Total des recettes de la section de fonctionnement</b>		<b>88 340,00</b>	<b>60 779,30</b>	<b>0,00</b>	<b>60 779,30</b>		<b>0,00</b>

II – EXECUTION BUDGETAIRE						II
DEPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE						A1.1
Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (mandats émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)	
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	10 000,00	2 525,80	25,26	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Total des opérations d'équipement (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>10 000,00</b>	<b>2 525,80</b>	<b>25,26</b>	<b>0,00</b>	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	1 860,00	1 856,52	99,81	0,00	
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>1 860,00</b>	<b>1 856,52</b>	<b>99,81</b>	<b>0,00</b>	
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>11 860,00</b>	<b>4 382,32</b>	<b>36,95</b>	<b>0,00</b>	
040	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Total des dépenses d'ordre en investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>Total des dépenses d'investissement de l'exercice</b>		<b>11 860,00</b>	<b>4 382,32</b>	<b>36,95</b>	<b>0,00</b>	
<b>001 Solde d'exécution négatif reporté</b>		<b>0,00</b>				
<b>Total des dépenses de la section d'investissement</b>		<b>11 860,00</b>	<b>4 382,32</b>		<b>0,00</b>	



# TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf  
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18

II – EXECUTION BUDGETAIRE					II
RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE					A1.2
Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (titres émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées(8)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00			
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	11 860,00			
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre en investissement</b>		<b>11 860,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'investissement de l'exercice</b>		<b>11 860,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
001	Solde d'exécution positif reporté	0,00			
<b>Total des recettes de la section d'investissement</b>		<b>11 860,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>

Monsieur le 2<sup>ème</sup> Adjointe souhaite savoir si ce budget doit nécessairement s'équilibrer par les recettes.

Monsieur le Maire répond par la négative en indiquant que ce budget peut être équilibré par une subvention du budget principal.

Au regard de ces résultats, Monsieur le 2<sup>ème</sup> adjoint considère ce résultat comme positif et juge que la décision de reprendre la maison de santé en gestion communale était un bon choix.

De manière synthétique, le budget s'équilibre de la façon suivante :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	4 382,32 €	65 025,43 €
Recettes	0,00 €	60 779,30 €

Soit un résultat d'investissement déficitaire de 4 382,32 € et un résultat de fonctionnement déficitaire de 4 246,13 €.

Madame la 1<sup>ère</sup> Adjointe soumet le compte financier unique au vote du conseil municipal. Le maire, en sa qualité d'ordonnateur, quitte la salle et ne prend pas part au vote. Le nombre de votants est porté à 16.

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0



# TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf  
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Approuve** le compte financier unique sur le budget annexe « maison de santé » pour l'exercice 2025

## DCM2026.03.05.06 : Délibération sur l'affectation du résultat du budget annexe Maison de Santé

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'à l'issue d'un exercice budgétaire, il convient d'en constater le résultat et d'affecter ce résultat dans le budget de l'exercice suivant.

Monsieur le Maire présente le résultat 2025 du budget principal ainsi que la proposition d'affectation dans le budget primitif 2026 pour le budget annexe « maison de santé ».

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 BUDGET ANNEXE - MAISON DE SANTÉ			
DEPENSES FONCTIONNEMENT	RECETTES FONCTIONNEMENT	RESULTAT 2025	Résultat Réporté (cumulé antérieur)
65 025,43 €	60 779,30 €	-4 246,13 €	0,00 €
DEPENSES INVESTISSEMENT	RECETTES INVESTISSEMENTS	RESULTAT	
4 382,32 €	0,00 €	-4 382,32 €	0,00 €
DEPENSES TOTAL	RECETTES TOTAL	RESULTAT	
69 407,75 €	60 779,30 €	-8 628,45 €	
RAR DEPENSES INVEST	RAR RECETTES INVEST	RESULTAT	
	0,00 €	0,00 €	
DEPENSES + RAR	RECETTES + RAR	RESULTAT	
69 407,75 €	60 779,30 €	-8 628,45 €	

BP 2026

001 = -4 382,32 €

---

1068 = 0,00 €

---

002 = -4 246,13 €

---

Monsieur le Maire soumet cette proposition d'affectation au vote du conseil municipal.



## **TREMBLAY LES VILLAGES**

5 rue de Châteauneuf  
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Affecte** 4 382,32 € au compte 001 en dépense d'investissement
- **Affecte** 4 246,13 € au compte 002 en dépenses de fonctionnement

### **DCM2026.03.05.07 : Délibération sur le budget primitif 2026 du budget annexe « maison de santé »**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le vote du budget est l'acte par lequel le conseil municipal va ouvrir les autorisations de recettes et de dépenses pour l'année à venir ou en cours.

Le budget annexe « Maison de Santé » est constitué de quelques éléments principaux à savoir :

- Une dépense principale constituée par le paiement du loyer à l'OPH Habitat Drouais
- Des recettes principalement générées par les loyers perçus auprès des professionnels de santé occupant la maison de santé.

Le reste du budget est ensuite constitué des charges nécessaires au bon fonctionnement (contrats d'entretien de l'équipement, fourniture d'électricité, refacturation du temps de travail des agents communaux...) et d'une subvention d'équilibre versée par le budget principal de la commune.

Dans le cadre de l'exercice 2026, le budget intègre également les charges et recettes liées à l'annexe de santé (23 rue du Dr Taugourdeau).

Il est également précisé que le budget primitif prévoit le remboursement, à l'égard des professionnels de santé, des trop-perçus sur les charges locatives. Ces trop-perçus à rembourser, liés à l'exercice 2025, sont estimés à 7 000 €.



# TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf  
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	70 480,00	0,00	89 900,00	89 900,00	89 900,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	6 000,00	0,00	3 500,00	3 500,00	3 500,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>76 480,00</b>	<b>0,00</b>	<b>100 400,00</b>	<b>100 400,00</b>	<b>100 400,00</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>76 480,00</b>	<b>0,00</b>	<b>100 400,00</b>	<b>100 400,00</b>	<b>100 400,00</b>

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		6 000,00	6 000,00	6 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>		<b>6 000,00</b>	<b>6 000,00</b>	<b>6 000,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>76 480,00</b>	<b>0,00</b>	<b>106 400,00</b>	<b>106 400,00</b>	<b>106 400,00</b>
--------------	------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>4 246,13</b>
---	-----------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>110 646,13</b>
--	-------------------



# TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf  
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	23 000,00	23 000,00	23 000,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	76 480,00	0,00	87 646,13	87 646,13	87 646,13
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>76 480,00</b>	<b>0,00</b>	<b>110 646,13</b>	<b>110 646,13</b>	<b>110 646,13</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>76 480,00</b>	<b>0,00</b>	<b>110 646,13</b>	<b>110 646,13</b>	<b>110 646,13</b>

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>76 480,00</b>	<b>0,00</b>	<b>110 646,13</b>	<b>110 646,13</b>	<b>110 646,13</b>
--------------	------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>110 646,13</b>
--	-------------------



# TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf  
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1698 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	1 617,68	0,00	1 617,68
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>1 617,68</b>	<b>0,00</b>	<b>1 617,68</b>
				+
<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>				<b>4 382,32</b>
				=
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>				<b>6 000,00</b>



# TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf  
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18

## RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		6 000,00	6 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>0,00</b>	<b>6 000,00</b>	<b>6 000,00</b>
				+
		<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>		<b>0,00</b>
				+
		<b>R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT</b>		<b>0,00</b>
				=
		<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>		<b>6 000,00</b>

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Approuve** le budget primitif 2026 pour le budget annexe maison de santé tel qu'il a été présenté



## TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf  
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18

### **DCM2026.03.05.08 : Délibération sur la signature d'une convention de financement et de maîtrise d'ouvrage avec le département pour la réfection des enrobés de la rue des sablons (RD121-14)**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le département d'Eure et Loir subventionne les travaux de réfection de chaussée effectués sur les routes départementales à l'intérieur des agglomérations.

Ainsi un projet de convention a été établi prévoyant notamment :

- Le transfert de la maîtrise d'ouvrage de l'opération à la commune de Tremblay-les-Villages pour la réfection de chaussée de la rue des Sablons
- Le financement de l'opération à hauteur de 7 € /m<sup>2</sup>

Dans le cadre de cette convention, la subvention prévisionnelle s'élève à 6 720 €.

Le projet de convention est présenté ci-après :

#### *CONVENTION DE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE*

#### *ENTRE LE DEPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR*

#### *ET LA COMMUNE DE TREMBLAY-LES-VILLAGES SUR LES ROUTES DEPARTEMENTALES DE CATEGORIE C4*

*relative aux travaux de réfection et de réaménagement de la rue des Sablons (RD 121.14)*

#### *ENTRE D'UNE PART,*

*Le Département d'Eure-et-Loir, représenté par Monsieur Christophe le DORVEN, Président du Conseil départemental, dûment habilité par délibération de la Commission permanente n°..... du .....*

*ci-après dénommé « le Département »*

#### *ET D'AUTRE PART,*

*La Commune de TREMBLAY-LES-VILLAGES, représentée par Monsieur PELLETIER Thibault, Maire, dûment habilité par délibération du Conseil municipal en date du 5 mars 2026.*

*ci-après dénommée « la Commune »*

*Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L3213-3,*

*Vu le code de la commande publique, notamment son article L.2422-12,*

*Vu le code de la voirie routière, notamment ses articles L131-1 et suivants et R131-1 et suivants,*

*Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L554-1 et suivants, L555-1 et suivants, L555-25 et suivants, l'article R 554-10 et R 554-1 et suivants;*



## **TREMBLAY LES VILLAGES**

5 rue de Châteauneuf  
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18

*Vu la convention générale de transfert de maîtrise d'ouvrage et d'entretien entre le Département et la Commune de TREMBLAY-LES-VILLAGES en date du 22/04/1999,*

*Vu la délibération n°5.3 du Conseil départemental en date du 17 juin 2013, attribuant une aide forfaitaire, à raison de 7€/m<sup>2</sup> net de taxes de chaussée pour la réalisation de la couche de roulement sur les routes de catégorie 4 (C4),*

*IL A ETE CONVENU ENTRE LES PARTIES CE QUI SUIT :*

### *ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION*

*La présente convention a pour objet de préciser les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage exercée notamment les modalités d'intervention, de financement et de responsabilité du Département et de la Commune à l'occasion des travaux réalisés sur la RD 121.14 dite rue des Sablons.*

*Dans l'objectif d'un aménagement de voirie global qualitatif, une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre le Conseil départemental et la Commune est établie.*

*Ainsi, la Commune sera désignée, par cette convention, comme maître d'ouvrage unique de cette opération, conformément à l'article L2422-12 du Code de la commande publique qui prévoit que lorsque la réalisation d'un ensemble d'ouvrages relève de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage, ces derniers peuvent désigner par convention, celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération.*

*La présente convention, dans le cadre de l'opération citée ci-dessus, définit les conditions dans lesquelles le Département consent à se dessaisir temporairement de sa compétence au profit de la Commune.*

### *ARTICLE 2 : DESCRIPTION DE L'OPERATION A REALISER*

*Les travaux d'aménagement de la rue des sablons réalisés par la commune :*

*➤ comprennent les travaux suivants : aménagement de trottoirs, réfection de voirie et création de bandes cyclables ;*

*➤ entraînent des travaux de raccords en traverse réalisés sous maîtrise d'ouvrage communale.*

*La nature de la couche de roulement est laissée à l'initiative de la maîtrise d'ouvrage communale.*

*Toutefois, la municipalité peut se rapprocher de l'agence départementale d'ingénierie et d'infrastructures du Drouais-Thymerais pour élaborer son projet.*

*➤ Concernent la route départementale 121/14 – PR 0+000 au PR 0+205*

### *ARTICLE 3 : MISSIONS CONFIEES AU MAITRE D'OUVRAGE DESIGNE*

*La Commune assurera pour le compte du Département et pour son compte la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des aménagements suivants :*

*Pour le compte de la commune :*



## TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf  
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18

- *Bordures et aménagement de trottoirs et bandes cyclables ;*

*Pour le compte du Département :*

*Réfection de la chaussée en enrobés 0/10*

*La Commune s'engage à assurer la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le suivi du marché nécessaire à la réalisation des travaux.*

*Il est rappelé qu'il convient de prendre en compte les dispositions du code de l'environnement relatives aux DT/DICT et d'effectuer les déclarations correspondantes pour tous travaux réalisés sur la voie publique :*

- *Articles L 554-1 et suivants et R 554-1 et suivants relatifs à la sécurité des ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques*
- *Articles L 555-1 et suivants et L555-25 et suivants, relatifs aux canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques*
- *Article R 554-10 relatif au périmètre de la redevance due par les exploitants d'ouvrage.*

### *ARTICLE 4 : PERMISSION DE VOIRIE*

*La Commune est autorisée à exécuter les travaux mentionnés à l'article 4 supra, à charge pour elle de se conformer aux dispositions du règlement départemental de voirie et aux conditions spéciales suivantes :*

*Prescriptions techniques :*

*Pose de bordures et caniveaux :*

- *Les nez de caniveaux seront soit à la même altimétrie, soit à une côte altimétrique de + ou – 5 cm*
- *L'implantation exacte des bordures sera validée par le gestionnaire de voirie du Conseil départemental – AD2i du Drouais-Thymerais*

*Tranchée et pose de canalisation :*

- *Découpe préalable de la chaussée avant terrassement,*
- *Remblayage de la tranchée suivant les prescriptions techniques du gestionnaire de voirie, structure type n°6,*
- *La remise à niveau des regards de visite et bouches à clés sera à la charge du gestionnaire de réseau,*
- *Si nécessaire, les têtes d'ouvrage seront du type tête de sécurité.*
- *Signalisation de chantier :*

*L'entreprise TOFFOLUTTI, responsable du chantier devra se conformer aux prescriptions définies par le gestionnaire de voirie au moment de la réalisation des travaux.*



## **TREMBLAY LES VILLAGES**

5 rue de Châteauneuf  
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18

### *ARTICLE 5 : MODALITES FINANCIERES DE L'OPERATION*

*La Commune recevra pour les travaux de raccords en traverse visés ci-dessus une participation départementale, sur la base de 7 € net de taxes par m<sup>2</sup> de chaussée pour la réalisation de la couche de roulement.*

*Base de calcul :*

*Longueur du projet : 205 ml*

*Largeur de la chaussée future : 4,68 ml*

*Surface : 960 m<sup>2</sup>*

*Le montant estimé de la subvention pour le raccord en traverse s'élève à : 6720 € net de taxes.*

*Après travaux, un constat sera signé entre la Commune et le Département pour arrêter la surface à prendre en compte.*

*Dans le cas où la surface serait inférieure à l'estimation, la participation sera réduite suivant le nouveau décompte obtenu.*

*Dans le cas où la surface serait supérieure à l'estimation, la participation sera révisée dans la limite du nouveau décompte.*

*Toutefois, si le montant définitif de la participation est supérieur de plus de 10% au montant estimé et supérieur de plus de 1 000 euros à ce même montant, le montant définitif sera arrêté par avenant à la présente convention, sur présentation de justificatifs.*

### *ARTICLE 6 : APPROBATION DES PROJETS*

*Le maître d'oeuvre de la Commune est tenu de solliciter l'accord du Département sur les dispositions techniques du projet des travaux relevant initialement de la maîtrise d'ouvrage du Département et les dispositions d'exploitation avant de préparer la passation des marchés ou contrats nécessaires à la réalisation de l'opération.*

### *ARTICLE 7 : PROGRAMMATION DES TRAVAUX*

*Les travaux ont été réalisés au dernier trimestre 2024.*

*La Commune s'est engagée à informer le Département des éventuelles modifications apportées dans l'échéance de programmation des travaux.*

*La Commune a informé le Département du début des travaux au moins 30 jours ouvrables avant l'ouverture du chantier.*

### *ARTICLE 8 : EXECUTION, RECEPTION ET REMISE DES TRAVAUX*

*La Commune tiendra régulièrement informé le Département de l'évolution des opérations et en tout état de cause dès que le Département en exprimera le besoin.*

*Les modalités de réception sont fixées par la Commune en application des marchés de travaux qu'elle aura conclus avec les entrepreneurs.*



## **TREMBLAY LES VILLAGES**

5 rue de Châteauneuf  
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18

*Pour chaque chantier une visite préalable aux opérations de réception sera organisée par le Département et la Commune.*

*Cette visite donnera lieu à l'établissement d'un compte-rendu qui consignera les observations présentées par les parties.*

*La Commune s'assurera ensuite de la bonne mise en oeuvre des opérations de réception, notamment eu égard aux observations formulées.*

*A l'issue des opérations de construction, la Commune établira une Attestation d'Achèvement de l'Ouvrage, contresignée, le cas échéant, par le maître d'oeuvre.*

*Les Attestations d'Achèvement de chaque Ouvrage (ou des parties d'ouvrage) dûment signées seront transmises au Département afin de déclencher les opérations de remise des ouvrages.*

*Chaque transmission sera accompagnée d'une demande de prise de possession de l'ouvrage réalisé.*

*Dès lors que l'attestation d'achèvement de l'ouvrage aura été reçue par le Département, accompagnée de la demande de prise de possession de l'ouvrage, les PARTIES arrêteront une date d'effet de la remise à disposition de l'ouvrage, sans que cette remise ne puisse intervenir plus de deux mois à compter de la réception de l'attestation d'achèvement de l'ouvrage.*

*Cette remise est matérialisée par une attestation de remise de l'ouvrage signée par les deux parties*

*A défaut de toute diligence visant à formaliser la remise dans le délai de deux mois à compter de la transmission de l'attestation d'achèvement de l'ouvrage comprenant la demande de prise de possession par le Département, ce dernier est réputé avoir pris possession de l'ouvrage.*

*En toute hypothèse, la mise à disposition de l'ouvrage au Département entraînera le transfert de la garde de l'ouvrage, ainsi que de toutes les responsabilités découlant de cette garde.*

*Par ailleurs, la Commune transmettra au Département les résultats de ses propres investigations permettant le repérage de l'amiante, avec les plans de récolement des ouvrages implantés, dans les deux mois à l'issue de la fin des travaux.*

### **ARTICLE 9 : DUREE DE LA CONVENTION**

*La présente convention prendra effet à compter de la date de signature la plus tardive à l'ensemble des parties et est conclue pour la durée de réalisation de l'aménagement et de son financement.*

*Elle prendra fin au solde des comptes entre les parties.*

### **ARTICLE 10 : MODIFICATION DE LA CONVENTION**

*La présente convention pourra être modifiée par avenant signé des deux parties.*

### **ARTICLE 11 : RESILIATION DE LA CONVENTION**



*La présente convention pourra être résiliée à la demande de l'une des parties, formulée par lettre recommandée adressée à l'autre partie au moins trente jours avant tout commencement de travaux.*

*ARTICLE 12 : ASSURANCE*

*La Commune contractera toutes les assurances nécessaires et rendues obligatoires dans le cadre des travaux. Elle justifiera de la souscription de ces assurances sur simple demande écrite du Département.*

*La Commune assumera les responsabilités inhérentes à la qualité de maître de l'ouvrage depuis le début des travaux et jusqu'à la remise complète au Département des ouvrages réalisés.*

*A ce titre la Commune est réputée gardienne de l'ouvrage à compter de la réception des ouvrages et jusqu'à la remise effective des ouvrages au Département.*

*ARTICLE 13 : REGLEMENT DES LITIGES*

*Les deux parties prenantes à la présente convention conviennent de régler à l'amiable les différents éventuels qui pourraient survenir au cours de son exécution.*

*Tout litige apparaissant dans l'exécution de la convention sera du ressort du Tribunal administratif d'Orléans, en cas d'échec de résolution par voie amiable.*

*Convention établie en double exemplaire originaux*

Monsieur le Maire sollicite du conseil municipal l'autorisation de signer ladite convention avec le Département d'Eure et Loir.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- **Approuve** le projet de convention entre la commune et le département relatif aux travaux de réaménagement de la rue des sablons
- **Autorise** le Maire à signer ladite convention ainsi que les divers actes d'exécution s'y rapportant

**DCM2026.03.05.09 : Délibération sur l'adhésion au conseil national des villes et villages fleuries**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune s'est vue décerner en 2025 une 1<sup>ère</sup> fleur au concours des villes et villages fleuris.



## TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf  
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18

Dans le cadre de la participation à ce concours, il est proposé d'adhérer à l'association qui gère le concours, à savoir le conseil national des villes et villages fleuris.

L'adhésion annuelle s'élèverait à 195 €.

Monsieur le Maire soumet cette proposition au vote du conseil municipal.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Approuve** l'adhésion de la commune de Tremblay-les-Villages au conseil national des villes et villages fleuris
- **Autorise** le Maire à réaliser les formalités relatives à cette adhésion

### JURIDIQUE

#### **DCM2026.03.05.10 : Délibération modifiant le règlement de la bibliothèque municipale**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une réflexion a été engagée avec les services de la médiathèque départementale afin de travailler sur l'attractivité de la bibliothèque municipale.

Ce travail a porté sur plusieurs axes : les locaux, les collections, les animations, les bénévoles, la tarification, les horaires d'ouverture ...

L'objectif de ce travail est de faire augmenter le nombre d'adhérents et le nombre de prêts de documents et de diversifier le public bénéficiaire. En effet, il s'est avéré que le nombre d'emprunts et d'adhérents tend à stagner voire à régresser. Il a également été constaté un nombre très faible de seniors dans les adhérents.

Par conséquent, il est proposé d'adopter plusieurs changements et de délibérer sur un nouveau règlement intérieur.

- Sur la tarification :
  - Tarif 1 : Adultes (+ 18 ans) : 5 € par an
  - Tarif 2 : Enfants/jeunes (- 18 ans) : gratuit
- Sur les horaires :
  - Mardi : 16h30/18h15



## TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf  
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18

- Mercredi : 10h00/12h15 et 14h30/16h30
- Jeudi : 16h30/18h15
- Vendredi : 16h30/18h15
- Samedi 10h00/12h15

➤ Sur la politique de prêt

- Accès de manière indistincte à l'ensemble des fonds (livres, CD, DVD, jeux de société)
- Emprunt illimité pour les livres, CD et DVD sur une durée d'un mois
- Emprunt limité à 2 par foyer pour les jeux de société sur une durée d'un mois

Ces différents éléments sont traduits dans le projet de règlement intérieur présenté ci-après :

### Règlement intérieur de la bibliothèque municipale de

#### Tremblay-les-Villages

*CONSIDERANT que la municipalité de Tremblay les Villages a mis en place une bibliothèque publique.*

*CONSIDERANT que la municipalité peut, en vertu de la loi, définir les conditions d'utilisation et les règles de fonctionnement de la bibliothèque municipale, il est arrêté ce qui suit :*

#### ***1 – RAPPEL DES MISSIONS DE LA BIBLIOTHEQUE***

*La bibliothèque municipale est un service public destiné à toute la population. Elle constitue et organise, en vue du prêt à domicile et de la consultation sur place, des collections encyclopédiques et pluralistes adaptées aux besoins documentaires courants et réguliers du public, à des fins d'information, de formation, de culture et de loisirs.*

*Elle complète ses ressources propres en donnant accès à des ressources documentaires extérieures (autres bibliothèques et services de documentation) ou oriente l'utilisateur vers celles-ci. Elle met à disposition du public tous les moyens nécessaires aux recherches*



## **TREMBLAY LES VILLAGES**

5 rue de Châteauneuf  
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18

*documentaires et notamment un personnel chargé de le conseiller, de l'aider et de le former à l'utilisation de la bibliothèque et des outils documentaires.*

***Ainsi, et dans la mesure du possible, la bibliothèque offre également un accès à des postes Internet et multimédias, de façon à renforcer la diffusion de l'information, sensibiliser et initier aux nouvelles technologies mais aussi démocratiser l'accès aux ressources informatiques et aux médias.***

*La constitution des collections est le fait du responsable de la bibliothèque qui procède au choix des documents qui entrent (dons ou achats) ou sortent (éliminations) des collections dans le respect de règles professionnelles exprimées dans le cadre d'une politique d'acquisition. Celle-ci tient compte des missions de la bibliothèque, de ses moyens, de l'offre éditoriale, des collections existantes et de leur utilisation par le public. La demande des usagers est un critère pris en compte parmi d'autres, la bibliothèque ne constituant pas un service personnalisé de fourniture de documents.*



## **TREMBLAY LES VILLAGES**

5 rue de Châteauneuf  
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18

### **2 – INSCRIPTION**

*Art. 1 : La consultation et la communication sont gratuites. Le prêt des documents nécessite une cotisation annuelle dont le tarif est fixé par délibération du conseil municipal.*

*Art. 2 : Pour s'inscrire à la bibliothèque, l'usager doit justifier de son identité et de son domicile. Son inscription est valable un an et lui permet d'emprunter des documents et d'utiliser les différents services offerts par la bibliothèque. Tout changement de domicile doit être impérativement signalé.*

### **3 – TARIFS DES SERVICES**

*Art. 3 : L'adhésion annuelle à la bibliothèque fait l'objet d'une délibération du conseil municipal.*

*Art. 4 : Dans la mesure où des services (photocopies, copies d'imprimantes...) sont offerts à l'usage du public et rendus payants, les tarifs en sont fixés par arrêté municipal.*

### **4 – HORAIRES D'OUVERTURE**

*Art. 5 : Les heures régulières d'ouverture de la bibliothèque sont fixées par arrêté municipal. Tout changement d'horaire est approuvé par le conseil municipal et diffusé 15 jours au moins avant son entrée en vigueur.*

*Les heures régulières d'ouverture au public de la bibliothèque sont :*

	<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>
<input type="checkbox"/> <i>Lundi</i>		
<input type="checkbox"/> <i>Mardi</i>		<i>16h30-18h15</i>
<input type="checkbox"/> <i>Mercredi</i>	<i>10h00-12h15</i>	<i>14h30-16h30</i>
<input type="checkbox"/> <i>Jeudi</i>		<i>16h30-18h15</i>
<input type="checkbox"/> <i>Vendredi</i>		<i>16h30-18h15</i>
<input type="checkbox"/> <i>Samedi</i>	<i>10h00-12h15</i>	
<input type="checkbox"/> <i>Dimanche</i>		

### **5 – PRET**

*Art. 6 : Le prêt à domicile n'est consenti qu'aux usagers régulièrement inscrits. Le prêt est individuel et sous la responsabilité de l'emprunteur.*



## **TREMBLAY LES VILLAGES**

5 rue de Châteauneuf  
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18

*Art. 7 - L'ensemble des documents et fonds sont ouverts au prêt (livres, CD, DVD, jeux de société...). Certains documents sont toutefois exclus du prêt et ne peuvent être consultés que sur place (dernier numéro des périodiques en cours, documents destinés exclusivement à la consultation sur place et signalés comme tels, quotidiens...). Dans certaines conditions, le prêt à domicile pourra en être exceptionnellement consenti sur autorisation du bibliothécaire.*



## **TREMBLAY LES VILLAGES**

5 rue de Châteauneuf  
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18

**Art. 8 :** *Nombre maximum d'emprunts – Tout lecteur peut emprunter à la fois :*

*Un nombre illimité de livres, CD, DVD.  
2 jeux de société (limité à 2 jeux par foyer)*

**Art. 9 :** *Durée du prêt régulier – la durée du prêt régulier est de \_\_\_4\_\_\_ semaines*

**Art. 10 :** *Renouvellements – Les renouvellements d'emprunts peuvent se faire :*

*par téléphone*                       *par mail*

*I. sur place*

*Le renouvellement - pour une durée équivalente à celle du prêt régulier - est accordé à condition que ce document ne soit pas déjà réservé par un autre usager.*

*Le nombre maximum de renouvellements permis à un usager pour un même document est limité à un (1).*

**Art. 11 :** *Réservations. Un usager inscrit peut réserver un document déjà en circulation.*

*Le nombre maximum de réservations permis par inscrit est de 5 réservation(s).*

*Dès qu'il a été informé que l'ouvrage demandé est disponible à la bibliothèque, l'usager a un délai de 7 jours pour le retirer. Après ce délai la réservation de ce lecteur est reportée à la fin de la liste d'attente.*

### **6 – RETARDS**

**Art. 12 :** *En cas de retard dans la restitution des documents empruntés, la bibliothèque pourra prendre toutes dispositions utiles pour assurer le retour des documents : rappels, facturation de l'ouvrage déclaré perdu et, éventuellement, suspension du droit au prêt.*

### **7 – DOCUMENTS PERDUS OU DETERIORES**

**Art. 13 :** *L'usager n'est pas autorisé à effectuer lui-même les réparations d'un document abîmé. En cas de perte ou de détérioration grave d'un document, l'emprunteur doit assurer le remboursement de sa valeur au prix public d'achat. En cas de détériorations répétées, l'usager peut perdre son droit au prêt de façon provisoire ou définitive.*



## **8 – RECOMMANDATIONS ET INTERDICTIONS**

*Art. 14 : Il est rappelé aux usagers*

- *que l'utilisation et la duplication des documents prêtés ou consultés sur place est soumise au respect du droit d'auteur et autres ayants droit. Il appartient à chaque lecteur de s'informer des lois en vigueur et de les respecter.*
- *que l'activité d'usagers mineurs, y compris la consultation des postes Internet, s'exerce sous la responsabilité de leurs parents ou responsables légaux. Ceux-ci devront IMPERATIVEMENT signer une autorisation parentale et accompagner les moins de 14 dans leur usage de la bibliothèque. La bibliothèque dégage toute responsabilité à cet égard.*
- *que la consultation d'Internet doit se faire dans le respect de la législation française et selon le règlement d'usage des postes informatiques validé par le Conseil municipal. La responsabilité civile et/ou pénale de l'utilisateur des postes reste entière. La commune ne pourra être mise en cause en cas de délits tels que l'usage frauduleux de cartes bancaires, le piratage etc. Sont interdits : la consultation et/ou la création de sites ou messages à caractère injurieux, pornographique, diffamatoire, d'incitation au racisme ou faisant l'apologie de la violence.*

*Art. 15 : Les lecteurs sont tenus de respecter le calme à l'intérieur des locaux. Il est interdit de fumer dans la bibliothèque. L'accès des animaux est interdit dans la bibliothèque.*

## **8 – APPLICATION DU REGLEMENT**

*Art. 16 : Tout usager s'engage à se conformer au présent règlement. Des infractions graves ou des négligences répétées peuvent entraîner la suppression temporaire ou définitive du droit au prêt et, le cas échéant, de l'accès à la bibliothèque.*

*Art. 17 : Le responsable de la bibliothèque, ainsi que – sous son autorité – les autres membres du personnel, sont chargés de l'application du présent règlement dont un exemplaire est affiché en permanence dans les locaux à usage du public.*

*Ce règlement a été adopté le 5 mars 2026 par le Conseil Municipal*

Madame Peggy BOULADE propose que le nom de la bibliothèque puisse faire l'objet d'un concours ou d'une réflexion collaborative avec les enfants de l'école.

Monsieur le Maire soumet cette proposition au vote du conseil municipal :



## TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf  
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

- **Adopte** le projet de règlement de la bibliothèque tel qu'il a été présenté
- **Acte** le fait d'offrir un abonnement aux nouveaux habitants de la commune
- **Fixe** le tarif de la manière suivante :
  - Tarif 1 : Adultes (+ 18 ans) : 5 € par an
  - Tarif 2 : Enfants/jeunes (- 18 ans) : gratuit

### URBANISME

#### **DCM2026.03.05.11 : Délibération modificative relative à la vente d'un terrain communal à Ecublé**

Monsieur le Maire rappelle que, par une délibération du 13 novembre 2025, le conseil municipal a acté la vente d'un terrain communal se trouvant à Ecublé, à savoir la parcelle n°138 A 187 pour une contenance totale de 3 985m<sup>2</sup>.

Il a été acté un prix de vente de 44 000 €, hors frais d'actes, pour la vente de cette parcelle soit un prix de 11,04 € du m<sup>2</sup>.

La commune ayant par le passé concédé des droits de passage sur une partie de la parcelle au bénéfice de plusieurs riverains, il apparaît opportun de retirer 203m<sup>2</sup> de la vente initiale en procédant à une division parcellaire.

Monsieur le Maire propose de réduire en conséquence le prix de la vente de la nouvelle parcelle, réduite de 203 m<sup>2</sup>, au prorata des surfaces conservées.

Le prix initial de 44 000 € serait donc réduit de 2 241,12 €, arrondis à 2 241 €, soit un prix de vente de 41 759 € pour une parcelle de 3 782 m<sup>2</sup>.

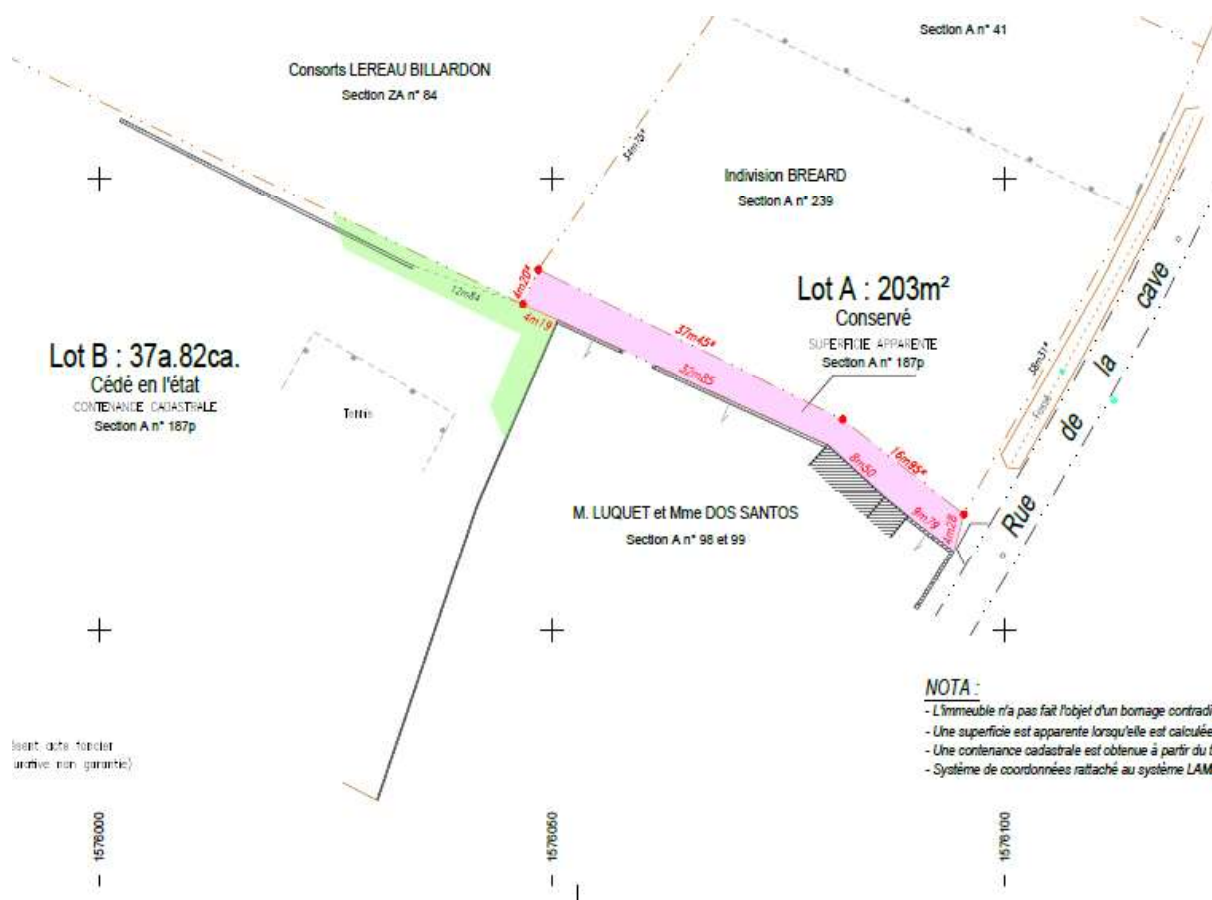
La nouvelle parcelle créée de 203m<sup>2</sup> sera classée au domaine privé de la commune.



# TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf  
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18



Monsieur le Maire soumet cette modification au vote du conseil municipal.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Approuve** la modification de la délibération n°2025.11.13.01 du 13 novembre 2025
- **Approuve** l'établissement du prix de vente à 41 759 € hors frais d'acte pour une parcelle d'une contenance de 3 782 m<sup>2</sup> issue de la division de la parcelle 138 A 187
- **Dit** que les frais liés à la vente seront supportés par l'acheteur
- **Dit** que la parcelle de 203 m<sup>2</sup> issue de la division de la parcelle 138 A 187 sera classée au domaine privé de la commune
- **Autorise** le Maire à réaliser l'ensemble des formalités et actes nécessaires à la vente de la parcelle



## DIVERS

### **Information sur le projet d'installation d'un distributeur de pain**

Monsieur Sébastien RUFFRAY informe le conseil municipal du fait qu'il a rencontré les boulangers de Tremblay dans le cadre d'un projet d'installation d'un distributeur de pain sur la voie publique.

En l'état, le projet ne nécessite pas de création de branchements ni d'ancrage dans le sol. En outre, l'emplacement étudié, devant la boulangerie, ne remet pas en cause la circulation des piétons.

Si ce projet est validé, il conviendra pour le conseil municipal de délibérer sur la mise en place d'une redevance pour l'occupation permanente du domaine public.

### **Travaux**

#### ➤ Entrées charretières

Monsieur Sébastien RUFFRAY indique que les entrées sont préparées à 75% et que 25% sont aujourd'hui achevées.

Madame Sophie HALLAY souhaite savoir comment est décidée l'emprise des entrées réalisées par la commune.

Monsieur le Maire répond que le principe est le traitement de la largeur du portail dans la limite du domaine public. Il n'en reste pas moins que chaque entrée est un cas particulier et chaque situation nécessite une adaptation.

Monsieur Franck CHARON indique qu'un portail a été créé dans la rue des laitières. L'habitant a demandé une entrée charretière.

Monsieur Sébastien RUFFRAY indique que le village de Chêne-Chenu a été traité en 2024, cette entrée pourra être envisagée lors d'une prochaine phase.

#### ➤ Quartier Habitat Inclusif

Madame Amélie JOURNAUX indique avoir été sollicitée par les habitants de l'habitat inclusif pour des incivilités d'automobilistes qui empruntent la rue Maurice Hébert à contresens.

Monsieur le Maire clos la séance en indiquant le plaisir qu'il a eu à travailler au service de la commune avec l'ensemble de l'équipe municipale.

Madame Christelle MINARD, députée et maire de Tremblay-les-Villages jusqu'en septembre 2025 se félicite également du travail accompli, des projets menés et remercie l'ensemble de l'équipe municipale pour son engagement.



## TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf  
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22h00

Le Maire

Thibault PELLETIER



Le Secrétaire de séance

Françoise FERNANDES

Peggy BOULADE	Thibault PELLETIER 	Annabel DOS REIS	Arnaud LEHERICHER
Monique CUROT	Sébastien RUFFRAY	Christine LUCAS	Grégory MAIN
Anthony GAUTIER	Franck CHARON	Amélie JOURNAUX	Marc RAVANEL
Barbara LOCHET  <b>ABSENTE</b>	Nathalie GANDON  <i>Pouvoir à G.MAIN</i>	Françoise FERNANDES 	Alain-Michel BERY
Sophie HALLAY	Bruno FAUCHEUX  <b>ABSENT</b>	Lucie BOULANGER	